

BUREAU DU PARC
Réunion du 3 juillet 2019
au Pavillon des Energies - LE DEZERT

Relevé de décisions

Extrait de délibération

B 2019/25 Finances locales : Divers : Les Parcs naturels de France, destinations d'excellence pour le tourisme ornithologique

Affiché le 22 juillet 2019

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 3 juillet 2019 au pavillon des énergies - 50620 LE DEZERT, sous la présidence de Jean MORIN sur convocation des membres en date du 25 juin 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Stéphan **BARRAULT**, Nicole **GODARD**, Jean-Michel **GREEN**, Laurent **HUET**, Jean-Marc **JOLY**, Françoise **LEROSSIGNOL**, Jocelyne **LEVAVASSEUR**, Florence **MAZIER**, Jean **MORIN**, Jean-Marie **POULAIN**, Gérard **TAPIN**, Patrick **THOMINES**, Alexandra **UHLMANN**

Étaient excusés :

Caroline **AMIEL**, Pierre **AUBRIL**, Gabriel **DAUBE**, Hubert **DEJEAN DE LA BATIE**, Michel **FAUVEL**, Anne **HEBERT**, Maryse **LE GOFF**, Pascal **MARIE**, Nathalie **THIERRY**, Didier **VERGY**

Étaient également présents (*Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*) :

Eric **DUJARDIN**, Jean-Baptiste **WETTON**, Guillaume **HEDOUIN**

B 2019/25 Finances locales : Divers : Les Parcs naturels de France, destinations d'excellence pour le tourisme ornithologique

Délibération : Le Bureau approuve la participation du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin au projet de coopération LEADER « Les Parcs naturels de France, destinations d'excellence pour le tourisme ornithologique » et son démarrage en date du 1er août 2019 pour un montant de 86 294,43 € selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- * Autofinancement : 21 679,13 €*
- * FEADER - LEADER : 64 615,30 €*

et autorise le président :

- à signer l'accord de coopération et à y apporter des modifications mineures et de forme, le cas échéant,*
- à déposer une demande d'aide LEADER au titre des programmes Cotentin, Pays Saint-Lois, Pays de Coutances et du Pays du Bessin au Virois, sur la base de cet accord de partenariat*
- à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

*Pour extrait certifié conforme,
Transmis en Préfecture le 22 juillet 2019*

**Le Président du Parc
Jean MORIN**

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Orve
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20190910-DELIB_B2019_25-
DE
Date de télétransmission : 10/09/2019
Date de réception préfecture : 10/09/2019